



Communauté d'agglomération
de l'**Ouest Rhodanien**



Débat d'orientations Budgétaires

2017

Direction Générale

Sommaire

Introduction	3
Le contexte général	4
Situation et orientations de la COR	6
Par délégation	12
I. Bruno PEYLACHON 1er Vice-Président chargé du Développement Economique	12
II. Michel LACHIZE 2ème Vice-Président chargé de l'Assainissement et Gestion de Rivières	13
III. Jacques NOVE 3ème Vice-Président chargé de la Gestion des Déchets	13
IV. Jean-Jacques CARLETTO 4ème Vice-Président chargé de l'Urbanisme et de la Mutualisation des services	14
a) Urbanisme :	14
b) Mutualisation :	14
V. Jean-Pierre GOUDARD 5ème Vice-Président chargé du Développement Durable et de la Gestion des Fonds Européens	15
VI. .. Annick GUINOT 6ème Vice-Présidente chargée de la Culture, de la Politique de la Ville et de la Jeunesse	16
a) Culture :	16
b) Jeunesse :	17
c) Politique de la ville :	18
VII. Pierre GUEYDON 7ème Vice-Président chargé du Patrimoine Communautaire et des travaux sur les bâtiments	19
VIII. Gérard MOUREY 8ème Vice-Président chargé du Tourisme et du Lac des Sapins	19
IX. Josée PERRUSSEL-BATISSE 9ème Vice-Présidente chargée du Centre Nautique, des Equipements sportifs et des Services à la Population	20
a) Services à la personne :	20
b) Centres nautiques :	20
X. Patrick AURAY 10ème Vice-Président chargé de l'Habitat	21
XI. Dominique DESPRAS 11ème Vice-Président chargé de la Communication et des Circuits Courts	21
a) Communication	21
b) Agriculture :	22
XII. Guy HOFSTETTER 12ème Vice-Président chargé de l'Informatique, du SIG et de l'Economie Numérique	22
XIII. Denis LONGIN 13ème Vice-Président chargé de la Voirie et du Transport	23
a) Transport :	23
b) Voirie :	24
XIV. Sylvie MARTINEZ 14ème Vice-Présidente chargée du commerce et de l'Artisanat	25
Programmation envisagée des investissements de la COR	27

Introduction

Obligations légales du DOB

- ✚ La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.
- ✚ Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Objectifs du DOB

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✚ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- ✚ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- ✚ de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Publicité du DOB

L'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Le contexte général

La loi n° 2016-1917 de finances pour 2017 du 29 décembre 2016 publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2016 prévoit certaines dispositions qui concernent directement les EPCI.

Le Gouvernement a maintenu son hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et en 2017, ainsi que la trajectoire de réduction du déficit public à 3,3 % cette année et 2,7 % en 2017, tels qu'ils figuraient dans le programme de stabilité. S'agissant des collectivités locales, le rythme de baisse des dotations a été adapté. L'objectif de dépenses locales est fixé à 2 %, conformément à la loi de programmation des finances publiques.

Trois grandes orientations sont à relever :

Baisse des dotations

Cette diminution se manifeste principalement par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,63 milliards €, correspondant à la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques. Le montant de la DGF pour l'année 2017 est fixé à 30,86 milliards € contre 33,22 milliards € en 2016.

Toutefois, une disposition vient « corriger » une anomalie subie par la COR en 2016 alors qu'elle devenait communauté d'agglomération : la loi prévoit d'augmenter le montant unitaire qui permet de déterminer l'enveloppe des communautés d'agglomération : elle passerait de 45,40 euros à 48,08 euros par habitant, soit une augmentation de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération de 70 millions d'euros.

Pour que les communautés d'agglomération, créées en 2016 et pénalisées par le mécanisme des garanties, bénéficient en 2017 d'une dotation d'intercommunalité dynamique, le plafonnement est rehaussé.

L'article 138 dispose « *A compter de 2017, une communauté d'agglomération qui ne change pas de catégorie de groupement après le 1er janvier de l'année précédant celle au titre de laquelle la dotation d'intercommunalité est perçue ne peut bénéficier d'une attribution par habitant au titre de la dotation d'intercommunalité supérieure à 130 % du montant perçu au titre de l'année précédente. Toutefois, en 2017, un groupement ayant perçu pour la première fois une attribution au titre de la dotation d'intercommunalité en tant que communauté d'agglomération en 2016 ne peut bénéficier d'une attribution par habitant au titre de la dotation d'intercommunalité supérieure à 180 % du montant perçu en 2016 et un groupement ayant perçu pour la première fois une attribution au titre de la dotation d'intercommunalité en tant que communauté d'agglomération en 2017 ne peut bénéficier d'une attribution par habitant au titre de la dotation d'intercommunalité supérieure à 150 % du montant perçu en 2016* ».

En 2015, la COR a perçu 1 212 524 € de dotation d'intercommunalité et 4 645 316 € de dotation de compensation. En 2016, le montant de la dotation d'intercommunalité était de 902 046 € et la dotation de compensation a été de 4 555 426 €, soit une baisse 400 368 €.

En 2017, on pourrait attendre au maximum 180 % de la dotation d'intercommunalité de 2016 soit un montant de 2 525 729 €, toutes choses égales par ailleurs. Ce qui permettrait de rejoindre la moyenne des communautés d'agglomération (48.08 € x 53 930 pop DGF = 2 595 954 €) et d'encaisser 1 623 683 € de plus par rapport à 2016, hors dotation de compensation.

Soutien de l'Etat à l'investissement local

Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local, 1.2 Md€. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement. Possibilité de cumuler le FSIL avec d'autres subventions. Les subventions du FSIL seront attribuées par les préfets des départements et non plus par les préfets de région.

Les seuils d'éligibilité de la DETR sont rehaussés pour faire suite à la nouvelle carte intercommunale ; désormais les EPCI à fiscalité propre de moins de 75 000 habitants (50 000 auparavant) dont la commune centre compte moins de 20 000 habitants (15 000 auparavant) : 1 milliard €.

Renforcement de la péréquation avec une progression et de ses adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF. 317 M€ financés par les collectivités elles-mêmes. Maintien du FPIC pour 1 milliard €.

A noter également, la revalorisation des bases de 0.4 % contre 1% en 2016 et pour les années à venir définie sur la base de l'inflation constatée et non sur l'inflation prévisionnelle. Assouplissement des modalités de détermination et de révision des AC. Suppression de la taxe sur les boues d'épuration (à revoir donc avec nos délégataires). Modification de la réglementation sur la taxe de séjour.

La loi supprime la retenue à la source pour le règlement des indemnités de fonction des élus locaux et impose l'utilisation de l'impôt à compter du 1^{er} janvier 2017. Le montant à déclarer sera déduit de la fraction représentative des frais d'emploi (FRF).

Enfin, suppression du coefficient de mutualisation introduit par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Localement, l'appel à projet du département viendra abonder la trésorerie d'1M€. Les contrats de ruralité et « Ambition Région » pourraient être conclus en 2017 mais le décaissement est inconnu.

La fiscalité est peu dynamique : +0.92 % en 2016 grâce à l'effet base. A noter cependant, le repli de la CVAE -0.95 % qui correspond aux déclarations faites par les entreprises en 2014. Les taux sont inchangés depuis 2014. Les bases sont peu dynamiques sauf sur la taxe d'habitation et la TEOM (+2.10% et 1.89%).

L'utilisation de ce levier fiscal pourrait être envisagée en baissant la TEOM et en augmentant la taxe foncière bâtie. A savoir que le passage de 11.93% de TEOM à 10.93% représente 377 963 € et le passage de 2.67% à 3.67% pour la taxe foncière représente +461 569 €. Les bases d'imposition de la taxe foncière sont de 46 157 000 et celles de la TEOM sont de 37 796 273.

Nécessaire réduction des dépenses à caractère général qui ne devraient pas excéder 20% du budget de fonctionnement (ordre et réel).

Pour le personnel, la modification du régime indemnitaire et le cadencement unique devraient permettre une réduction globale de la masse à effectif constant malgré l'impact de la PPCR (décret du 12 octobre 2016) qui entraîne d'une part, la revalorisation des grilles indiciaires donc une augmentation du traitement de base des fonctionnaires et des contractuels et d'autre part, la transformation d'une partie du montant indemnitaire en points d'indice majorés qui seront intégrés aux grilles. Ainsi, la revalorisation indiciaire et la transformation d'une partie des primes en points entraînent d'une part, l'augmentation des cotisations patronales auprès de la CNRACL, et d'autre part la diminution des cotisations patronales auprès de la RAFF. L'intégration du Centre de Pratique Musicale et de Diapazergues en septembre 2017 viendra gonfler la masse salariale ; une opération de mutualisation est nécessaire entre les professeurs.

Les intérêts de la dette diminueraient de 2,6 % sous l'effet de taux historiquement bas et d'un recours à l'emprunt limité ces dernières années.

La compétence Transport sera à financer à hauteur de 2.4 M€ net en fonctionnement à compter de l'adhésion au SYTRAL (septembre 2017); auquel il faudra ajouter un budget d'investissement Acquisition de l'hôpital de Tarare (négociation en cours).

Situation et orientations de la COR

PRESENTATION DE LA COR ET STRUCTURE DES DEPENSES ET RECETTES

La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien comprend 34 communes dont 2 communes nouvelles dans son périmètre.

Ses compétences sont celles qui ont été transférées par les communes et qui correspondent à son statut de communauté d'agglomération, en l'occurrence :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- ✚ Développement économique
- ✚ Aménagement de l'espace communautaire
- ✚ Habitat
- ✚ Politique de la ville
- ✚ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ✚ Gestion des déchets

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- ✚ Voirie d'intérêt communautaire
- ✚ Assainissement
- ✚ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- ✚ Equipements sportifs d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- ✚ Soutien à la formation avec la Maison de l'Emploi
- ✚ Informatique des écoles primaires, SIG
- ✚ Aménagement de rivières et lutte contre les inondations
- ✚ Soutien des clubs usagers des équipements communautaires ; apprentissage de la natation scolaire
- ✚ Culture : organisation de manifestation culturelle pour la diffusion des musiques actuelles, soutien au CCAB, Théâtre de Villefranche, Biennale de la danse, gestion de l'école de musique et de danse intercommunale

Le budget de la COR représente en moyenne 61 M € de dépenses (réelles et ordres) sur les 3 premiers exercices.

Réparti en 8 budgets (Principal ; Déchets ; Assainissement ; Abattoir ; Loisirs ; Economique ; Zones ; Assainissement non collectif).

en k€	2014	2015	2016	Répartition en % en 2016
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	36 614	36 763	40 005	
Ventes, produits, prestations de services	3 279	4 093	5 930	15
Ressources fiscales et taxes	18 490	19 375	19 444	49
Dotations et participations/subventions exploit.	11 234	9 447	9 831	25
dont D-G.F-	6 372	5 857	5 457	
dont subventions d'exploitations des BA	4 503	2 499	3 800	
Autres recettes réelles de fonct. Et subv. Except.	3 611	3 848	4 800	12
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 002)	29 899	30 184	32 806	
Charges à caractère général	8 924	9 500	9 438	29
Charges de personnel	4 159	4 884	5 793	18
Reversements aux communes	9 134	8 457	8 075	25
Intérêts	1 432	1 587	1 835	6
Subventions versées	6 250	5 756	7 665	23
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 682	10 054	8 812	
Dotations et subventions	2 513	2 637	3 640	41
Subvention d'investissement reçue	2 000	1 974	2 246	25
Emprunts	3 920	4 047	2 781	32
Recettes financières d'investissement	249	1 396	145	2
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 564	15 627	13 626	
Dépenses d'équipement	11 900	10 737	9 342	69
Remboursement du capital	4 664	4 890	4 284	31
Recettes réelles de fonctionnement	36 614	36 763	40 005	
(-) Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	28 467	28 597	30 971	
EPARGNE DE GESTION	8 147	8 166	9 034	
Intérêts	1 432	1 587	1 835	
EPARGNE BRUTE	6 715	6 579	7 199	
(-) Remboursement du capital "structurel)	4 664	4 890	4 284	
EPARGNE NETTE ou AUTOFINANCEMENT	2 051	1 689	2 915	
Recettes d'investissement hors emprunts	4 762	6 007	6 031	
(-) Dépenses d'investissement à financer	11 900	10 737	9 342	
(+) Solde des opérations conjoncturelles sur dette	0	0	0	
BESOIN OU EXEDENT DE FINANCEMENT	-7 138	-4 730	-3 311	
(+) Autofinancement	2 051	1 689	2 915	
BESOIN (<0) ou EXC. (>0) RESIDUEL DE FIN,	-5 087	-3 041	-396	
(+) Emprunts "structurels)	3 920	4 047	2 781	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-1 167	1 006	2 385	

EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT

L'évolution positive espérée de la DGF, accompagnée de la faible dynamique des bases de fiscalité hors modification des taux, nous permettent d'attendre une amélioration de nos recettes de fonctionnement.






La limitation des charges à caractère général, impactées fortement par la compétence transport en 2017, est nécessaire. L'objectif est de ne pas dépasser les 0 % d'augmentation. L'effort doit se poursuivre sur la renégociation de la dette pour retrouver des marges de manœuvres. L'optimisation des recettes sur les budgets annexes doit permettre de réduire les participations du budget principal (3.4 M€ en 2016 pour l'Economie et le Loisirs). Un durcissement des conditions d'octroi des subventions aux associations est proposé. Les reversements aux communes sont maintenus. Les charges de personnel sont limitées à 3.45 %.

On observe que la compétence transport sera difficile à absorber (épargne nette à 2.9 M€ à l'atterrissage 2016) sans l'augmentation de nos recettes de fonctionnement et notamment de la DGF.

FISCALITE

Les informations fiscales nous parviennent progressivement ; pour mémoire, ci-dessous, un récapitulatif de nos recettes fiscales entre 2014 et 2016.

Les taux sont inchangés depuis la fusion, soit :

-  TEOM : 11.93 %
-  CFE : 25.01 %
-  TH : 9.09 %
-  TFB : 2.67 %
-  TFNB : 7.76 %

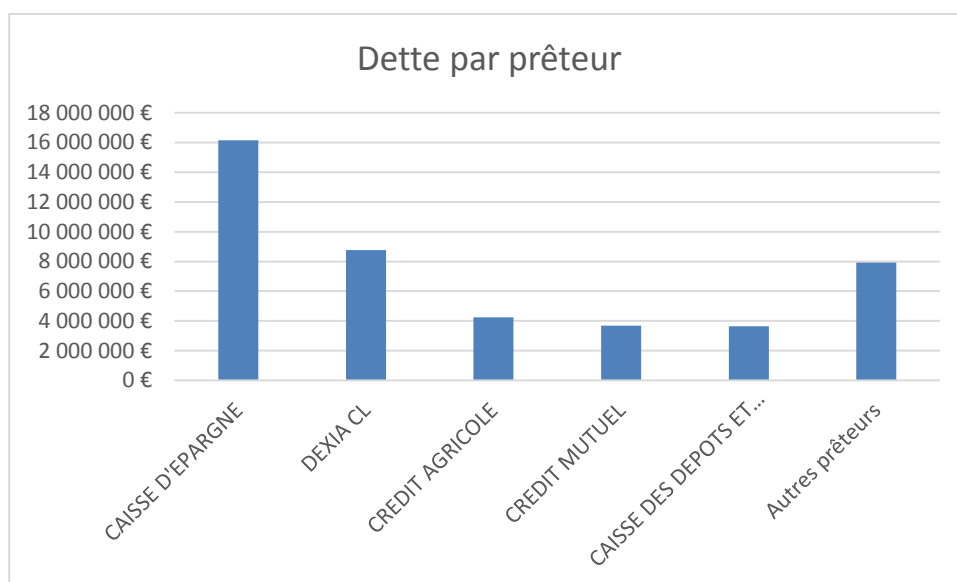
		2014	2015	2016	Variation en produit N-1	Variation en %
TFB	Taxe foncière bâti	1 180 826 €	1 218 555 €	1 232 392 €	13 837 €	1,14%
TFNB	Taxe foncière non bâti	112 889 €	113 909 €	115 546 €	1 637 €	1,44%
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4 333 520 €	4 425 305 €	4 509 095 €	83 790 €	1,89%
TH	Taxe d'habitation	3 281 327 €	3 476 789 €	3 549 645 €	72 856 €	2,10%
CFE	Cotisation foncière des entreprises	4 160 130 €	4 311 342 €	4 364 995 €	53 653 €	1,24%
CVAE	Cotisations sur la valeur ajoutée	2 647 933 €	2 790 995 €	2 764 403 €	-26 592 €	-0,95%
IFER	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	217 882 €	237 504 €	238 615 €	1 111 €	0,47%
TaSCOM	Taxe sur les surfaces commerciales	341 814 €	339 066 €	339 066 €	0 €	0,00%
	Taxe de séjour	9 389 €	44 660 €	33 993 €	-10 667 €	-23,88%
	Droits de stationnement	171 714 €	205 251 €	185 900 €	-19 351 €	-9,43%
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales	366 339 €	470 831 €	503 615 €	32 784 €	6,96%

		2014	2015	2016	Variation en produit N-1	Variation en %
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources	1 536 774 €	1 536 774 €	1 536 774 €	0 €	0,00%
	Divers rôles sup	130 399 €	204 577 €	181 808 €	-22 769 €	-11,13%
	Total	18 490 936 €	19 375 558 €	19 555 847 €	180 289 €	0,93%

- ✚ Potentiel fiscal par habitant de la COR = 369.11 €
- ✚ Coefficient d'intégration fiscale = 0.350250
- ✚ Selon la notification de dotation d'intercommunalité 2016 mais la diminution des AC pourrait améliorer le CIF en 2017

DETTE AU 1ER JANVIER 2017 :

- ✚ Le capital restant dû est de 44 383 916 €
- ✚ Taux moyen de 3.24 %
- ✚ Durée de vie résiduelle de 16 ans et 7 mois
- ✚ Les emprunts en taux fixe représentent 76.01% de la dette globale



	2017	2018	2019	2020	2021
Encours moyen	43 107 263,78 €	39 499 392,29 €	36 404 162,28 €	33 426 251,16 €	30 699 931,74 €
Capital payé sur la période	3 821 089,14 €	3 150 263,38 €	3 054 332,86 €	2 713 156,51 €	2 738 743,65 €
Intérêts payés sur la période	1 414 527,82 €	1 333 154,97 €	1 251 396,16 €	1 168 158,60 €	1 093 379,29 €

La capacité de désendettement est égale à 6.17 ans

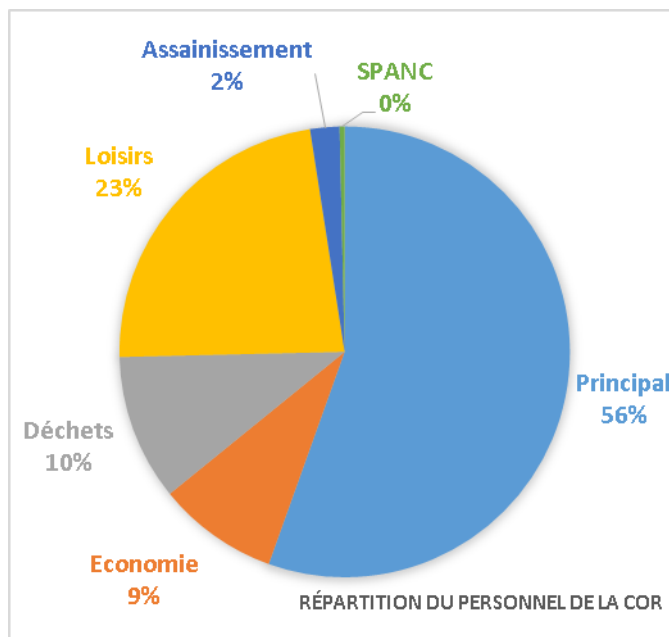
Le taux d'endettement est de 1.109, ce qui est important. Cependant il faut préciser que 40 % de la dette totale est imputable à la compétence assainissement où des investissements de longue durée ont été réalisés et pour laquelle, la COR a dû reprendre tous les emprunts contractés par une partie des communes au 1^{er} juillet 2014.

PERSONNEL

L'évolution prévisionnelle des effectifs à l'issue de l'année 2016 présente un solde égal à -2 agents (91 titulaires et 43 contractuels (dont 24 agents pour les piscines, l'école de musique intercommunale et les musées)) soit 134 agents permanents.

La répartition par budget

Les agents sont affectés par budget en fonction de leur mission principale ; à noter, le budget Loisirs comprend tout le personnel des piscines, le service tourisme et l'ensemble des saisonniers ; le budget Déchets comprend notamment le personnel de la régie. Le budget principal englobe les services généraux (direction, communication, secrétariat général, ressources humaines, finances, marchés publics, informatique, gestion du patrimoine, voirie, urbanisme, habitat, plateforme de rénovation énergétique, ADS, LEADER, politique de la ville, mobilité et culture).



L'évolution des rémunérations

Pour le personnel, la modification du régime indemnitaire et le cadencement unique devraient permettre une meilleure maîtrise de la masse **salariale** à effectif constant malgré l'impact de la PPCR (décret du 12 octobre 2016) qui entraîne d'une part, la revalorisation des grilles indiciaires donc une augmentation du traitement de base des fonctionnaires et des contractuels et d'autre part, la transformation d'une partie du montant indemnitaire en points d'indice majorés qui seront intégrés aux grilles. Ainsi, la revalorisation indiciaire et la transformation d'une partie des primes en points entraînent d'une part, l'augmentation des cotisations patronales auprès de la CNRACL, et d'autre part la diminution des cotisations patronales auprès de la RAFP, pour les fonctionnaires, et une augmentation du traitement de base pour les contractuels soit un impact financier d'environ 100 000 € supplémentaires pour la COR.

L'exécution des dépenses de personnel : 5.8 M€ en 2016 et 6 M€ en 2017 **soit + 3.45 %**

De plus il faut prendre en considération l'augmentation de quasiment l'ensemble des taux de cotisation (en moyenne + 0.3%) et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1^{er} février 2017.

Les avantages en nature : 1 agent logé et 1 agent bénéficiant d'une voiture de fonction.

Le temps de travail

Les agents de la COR travaillent principalement à temps complet sur une base de 39 heures avec un forfait de 165 heures de RTT attribuées en compensation (proratisées en cas de temps partiel). Les agents des centres nautiques fonctionnent sur un cycle annuel de 1607 heures et les agents des OM sur 35 heures hebdomadaires.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DE FONCTIONNEMENT EN 2016

- ✚ Versées aux associations Culturelles : 94 360.97 € *dont 50 962 € pour le CCAB*
- ✚ Versées aux associations Musicales : 91 217.00 € *dont 45 120 € au CPM*
- ✚ Versées aux associations Sportives : 0.00 €
- ✚ Versées aux associations Sociales : 145 492.33 € *(politique de la ville)*
- ✚ Versées aux Syndicats Mixtes : 1 108 182.74 € *dont 417 000 € au SMLS et 290 000 € pour le SMADEOR*
- ✚ Versées à l'EPIC : 455 459.00 €

REVERSEMENTS AUX COMMUNES : 8 075 657 €

DOTATION D'ENTRETIEN VERSEE AUX COMMUNES : 604 000 € (inchangé en 2016).

Par délégation

I. Bruno PEYLACHON 1er Vice-Président chargé du Développement Economique

Création de la SDE (ex SEMPAT) avec une hypothèse de capitalisation de la COR à hauteur de 800 000 € et 220 000 € pour la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. 5 partenaires privés dont la CDC interviendraient dans le capital.

Pour la COR, trois ateliers relais peuvent faire l'objet d'un transfert à la SDE (BUISSON EFFILOCHAGE, U10III et G&K. 2) et cinq autres bâtiments de la COR restent ciblés : GERFLOR Technocentre (bail commercial 9 ans jusqu'au 30/9/2024) ; Bâtiment LAPALUD (bail Commercial Cellocoup 9 ans jusqu'au 31/07/2025) ; Lot n°2 des Teintureries (crédit-Bail Ninkasi 30 ans jusqu'au 01/03/2042) ; Pépinière PHARE ; Pépinière et Hôtel d'entreprises PEPITA.

La CC des Mont du Lyonnais prévoit le transfert de 2 bâtiments (issus de la CC des Hauts du Lyonnais).

A noter qu'à ce jour il manque la participation d'un partenaire privé nécessaire à la création de la SDE

La prochaine étape consiste à engager des audits techniques et fonctionnels des bâtiments (prestation portée par la COR). Ces audits sollicités pour tous les bâtiments par la CDC et la SERL seront engagés début 2017.

Aide à l'immobilier d'entreprise : un règlement d'attribution est en cours d'élaboration. La proposition pourrait être de participer à hauteur de 15% des investissements immobiliers et sera plafonnée.

Principaux travaux et aménagements pour le développement d'entreprises

- ✚ ZA ACTIVAL : les raccordements électriques et en eau seront réalisés pour un montant global de 270 000 €.
- ✚ Aménagement des terrains sur ZA intercommunale : 330 000 €
- ✚ ZA Ouest à Tarare : démolition de THIVEL pour un montant de 605 000 €
- ✚ Aménagement du plateau des Teintureries (si pas de cession)
- ✚ Travaux de voirie et de création de parking sur les zones d'activités (Moulin, Turdine, Croisette) pour 320 000 €
- ✚ Aménagement du 2^{ème} plateau de la maison de santé à Lamure sur Azergues pour 100 000 €
- ✚ Tarare Ouest (EPORA) : avance de 500 000 €
- ✚ Réparations sur Phare : 100 000 € (notamment mur anti humidité)

Acquisitions / cessions foncières

- ✚ Acquisitions de foncier sur La Basse Croisette (2.5 ha) et sur Les Portes du Beaujolais (20 hectares) pour un budget prévisionnel de 2.1 M€
- ✚ Pour BOIRON, la cession est attendue pour 2 M€.
- ✚ Vente d'ateliers de l'hôtel d'entreprises à Tarare pour 851 000 €
- ✚ Ventes ECOVAL et REBE : 820 000 €

Soutien aux partenaires

- ✚ Participation au SMADEOR (Rappel participation 2016 : 290 000 €)
- ✚ Subvention aux clubs d'entreprises pour 30 000 €
- ✚ Accompagnement des entreprises hébergées au sein des pépinières par la CCI pour 20 000 €
- ✚ Permanence des Chambres Consulaires au sein de PEPITA pour 10 000 €

Animation économique

Reconduction de la semaine de l'économie du 20 au 31 mars

II. Michel LACHIZE 2ème Vice-Président chargé de l'Assainissement et Gestion de Rivières

La priorité du budget assainissement est portée sur la création d'une STEP à Chenelette pour un montant de 924 000 € TTC avec 385 000 € de subventions de la part de l'Agence de l'eau. Au vu de l'arrêté de mise en demeure du 14 octobre 2009, il est proposé de réaliser uniquement cette opération en 2017. En prévision, la réhabilitation de la STEP de Les Sauvages sera proposée pour 2018 (sauf une partie des études qui commenceront en 2017 pour 30 000 €) et le raccordement des effluents de Marnand sur la STEP d'Amplepuis Thizy sera proposé en 2019.

Le raccordement de Saint Marcel l'Eclairé sur la STEP de Tarare est estimé à 60 000 € TTC et la réalisation d'une étude de raccordement des effluents sur Tarare depuis la STEP des Arthauds pour 24 000 € TTC.

Comme chaque année, le diagnostic des systèmes d'assainissement et la réhabilitation des réseaux communautaires représentent 500 000 € TTC pour 150 000 € de recettes attendues.

Maintien de la contribution « eaux pluviales » du budget principal vers le budget assainissement pour 348 000 €. Suppression, cette année, du budget de 472 000 € TTC (budget principal) pour les études et travaux sur réseaux d'eaux pluviales stricts.

Concernant le SPANC, le choix du mode de gestion pour l'ensemble du territoire est en cours. Les opérations d'animation de la réhabilitation sont lancées et il est programmé le reversement de 192 000 € pour 60 réhabilitations.

III. Jacques NOVE 3ème Vice-Président chargé de la Gestion des Déchets

L'étude interne sur la rationalisation des modes de collecte sur le territoire de la COR vient répondre à l'objectif de diminution des coûts en proposant un système de collecte optimisé. Il s'agit d'abandonner la collecte en porte à porte existante des ordures ménagères et emballages recyclables et ainsi d'équiper une partie du territoire (plutôt urbain) avec des conteneurs latéraux et l'autre partie en bacs 4 roues. Le territoire serait ainsi harmonisé.

Le temps d'expérimenter ce nouveau mode de collecte, une prestation de service serait envisagée pour la collecte latérale robotisée. Il est convenu de déployer des conteneurs latéraux vers un objectif de 400 points. La régie actuelle collecterait les bacs 4 roues sur les points de groupement.

Pour 2017, il s'agit d'étudier l'implantation des points de collecte sur la ville de Tarare (prestation de service) et sur 15 communes du secteur de Tarare (en interne). Une enveloppe de 832 000 € en investissement pour l'acquisition des bacs ordinaires et de conteneurs latéraux est envisagée (ou solution de location à étudier).

Enfin, le service poursuit la réduction du coût à l'habitant en souhaitant optimiser la collecte de l'habitat vertical et en développant la redevance spéciale.

De même, afin de mutualiser les projets de la COR, il est envisagé de collecter les bios déchets des gros producteurs dans le cadre de la méthanisation.

Parmi les autres priorités de l'année 2017, il faut noter les travaux d'agrandissement de la déchetterie de Saint Nizier d'Azergues pour 261 000 € (terrassement, voirie, clôture, rehausse de quais et local de déchets ménagers dangereux).

IV. Jean-Jacques CARLETTO 4ème Vice-Président chargé de l'Urbanisme et de la Mutualisation des services

a) Urbanisme :

La COR a délibéré en date du 22 Septembre 2016 pour le lancement d'un SCOT à l'échelle de la COR. En 2017 la principale orientation budgétaire sera consacrée au lancement d'études pour la démarche SCOT à l'échelle de la COR. Ces études porteront sur l'établissement d'un diagnostic et de la justification des orientations, la rédaction du PADD (projet d'Aménagement et de Développement Durable) et la rédaction du DOO (Document d'Orientation et d'Objectif) dont détail ci-dessous :

Introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000 (SRU), un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme qui fixe les orientations fondamentales de toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, d'activités économiques (zones d'activités, agriculture, commerces, ...) , d'environnement, de déplacements, d'équipements, et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

Le SCOT est un document composé de 3 pièces dont le contenu est fixé par la loi :

Le rapport de présentation

Il contient essentiellement le diagnostic, la présentation et la justification des orientations ou décisions prises et l'évolution des incidences du SCOT sur l'environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Il expose les grands choix stratégiques en matière d'aménagement du territoire.

Le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO)







Il vient préciser le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) par des explications, des chiffres, des cartes. Il traduit en orientations le projet défini dans le PADD à différents niveaux : préconisations, recommandations, prescriptions. C'est avec le DOO que le principe de comptabilité des différents documents d'urbanisme prend tout son sens.

Budget estimé à 100 000 €.

S'ajoute également la cotisation au SMB pour 160 402 € (comprenant la « grenellisation » la participation au GEOPARK ; la poursuite de la politique d'accueil en Beaujolais vert)

b) Mutualisation :

En perspective pour les différents services (cf. Bilan de la mutualisation 2016) :

-  **ADS** : intégration de 4 communes, déploiement du logiciel d'instruction dans les communes et passage des PLU sur le Géoportail au format CNIG
-  **Assistant de prévention et Formation** : développement des formations
-  **Programmes européens** : transformation en service d'ingénierie au service des communes pour les réponses aux appels à projet et mobilisation des acteurs en matière de développement durable
-  **Archives** : optimisation du temps de l'archiviste de Tarare pour mieux répondre aux demandes des communes
-  **Informatique** : intégration progressive des communes
-  **RH** : intégration des communes du Comité Technique

V. Jean-Pierre GOUDARD 5ème Vice-Président chargé du Développement Durable et de la Gestion des Fonds Européens

Le développement durable est au cœur de la transversalité entre les services à travers tous les projets en cours.

Cette transversalité doit permettre de répondre à l'ambition de la COR visant la réduction des consommations d'énergie pour les habitants, le secteur privé et les acteurs publics et le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Economie d'énergie

Poursuivre l'ambition affichée en matière de rénovation énergétique des habitations privées et publiques par le soutien financier et technique aux habitants et aux communes.

De plus la COR se lancera en 2017 également dans une ambitieuse politique de rénovation énergétique de ses bâtiments. Poursuite du TEPCV avec notamment 400 000 € de subventions aux communes suivant l'appel à projet en cours.

Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la démarche CITERGIE afin d'atteindre les objectifs fixés pour 40 950 €.

Installation de candélabres photovoltaïques dans les zones d'activités pour 254 000 €

Energies Renouvelables

Poursuivre la concrétisation des projets d'Energie Renouvelable sur le territoire (Méthanisation, photovoltaïque, bois, éolien) en accompagnant techniquement et financièrement les porteurs de projets dans la phase d'études et dans le lancement des projets.

La COR maintient son engagement en faveur du développement des ENR à travers le portage de l'étude de faisabilité sur la Méthanisation pour un montant de 65 622 € ; elle Co-financera les études permettant le déploiement du photovoltaïque sur des bâtiments publics et privés pour 100 000 € et s'engagera dans une prise de participation au capital d'une SAS dédiée au développement d'un parc éolien.

De même le contrat objectif territorial ou « fonds chaleur » s'exécuterait pour un montant prévisionnel de 390 000 €.

Pour la plateforme de rénovation énergétique

- ✚ Subventions croissance verte pour les habitants : 300 000 € pris en charge à 80 % par le TEPCV auquel s'ajoute les Aides ENR (chaufferies bois, poêles) : 20 000 €
- ✚ Formations sur Chantiers à la charge de la COR dans le cadre de l'appel à projet BBC : 15 000 €
- ✚ Outils de Suivi Conso SAVECOM pour équiper les logements retenus dans le cadre de l'appel à projet : 25 000 €

Coordination Plateforme Numérique en Massif Central dont Licence informatique : 25 000 € (Vivier Bois)

Etude (Diagnostic et calibrage de la plateforme public/privé) : 25 000 €

Subvention ADEME forfaitaire pour la plateforme de rénovation énergétique : 67 500 € dont une étude de calibrage et un outil de suivi de consommation

Subventions GIP MASSIF CENTRAL : 50 000 € pour la coordination de la Plateforme et le salaire du chargé de mission + les formations sur chantier.

LetSgo

En 2017, la COR souhaite relancer le programme LetSgo pour la biodiversité et l'eau, programme interrompu en 2016 suite à la liquidation judiciaire du prestataire en charge des études et de l'animation du projet.

La suite du projet consiste entre autres en la définition et la mise en œuvre du plan d'actions permettant une meilleure approche des problématiques liées à l'eau. Il s'agira par exemple d'étudier l'utilisation des captages d'eau actuellement fermés, d'anticiper les enjeux environnementaux préalablement à l'aménagement d'espaces, de préserver et mettre en valeur les espaces à protéger.

Il s'agira en outre de mettre en place une gouvernance avec tous les acteurs intervenant en faveur de l'eau et de la biodiversité.

Pour cela la COR souhaite travailler en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA) dont les compétences techniques sont reconnues par de nombreux acteurs du territoire.

Pour ce programme un budget prévisionnel global de 30 000 € est prévu en 2017. Des soutiens financiers de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la CDC Biodiversité sont actés mais leur montant précis est en cours de définition.

VI. Annick GUINOT 6ème Vice-Présidente chargée de la Culture, de la Politique de la Ville et de la Jeunesse

a) Culture :

Le budget Culture 2017 se compose de plusieurs parties qui reprennent des actions mises en place en 2016, notamment dans le cadre de la prise de compétence, mais qui connaissent aussi des nouveautés. A noter une baisse de 5 % sur l'ensemble du fonctionnement.

Musées

Concernant **les musées**, 2016 a vu la réalisation d'une étude de pré-programmation architecturale et muséographique pour l'Ecomusée du Haut-Beaujolais, étude qui a abouti à la présentation de 3 scénarii. En toute logique, 2017 sera consacrée **à la suite des études qui doivent conduire à la réouverture de l'Ecomusée**. Les deux musées continueront par ailleurs leur politique scientifique et culturelle, autour des expositions permanentes, itinérantes et temporaires pour un montant prévisionnel de 30 000 €.

Ecole de musique et de danse intercommunale

Pour **l'école de musique et de danse intercommunale**, le grand chantier 2017 sera celui de **l'intégration du Centre de Pratique Musicale de Tarare et de Diapazergues** en son sein. A la demande de ces deux associations, un rapprochement est en cours d'étude. Au 1^{er} septembre 2017, l'école de musique et de danse intercommunale devrait accueillir environ 450 élèves, répartis sur tout le territoire. Cette intégration sera accompagnée d'une mutualisation et d'une optimisation des professeurs ; à noter, 95 % des dépenses sont des dépenses de personnel. La COR souhaite maintenir la somme versée aux écoles de musique en 2017 soit 92 000 €.

Théâtre de Tarare

Une **convention de partenariat culturel territorial avec la ville de Tarare**, visant à **faire du théâtre un outil de développement culturel à l'échelle du territoire, est en cours de négociation**. En 2018, la COR participera financièrement, dans la limite de la participation de la ville de Tarare, pour les travaux de réhabilitation en contrepartie d'une mise à disposition gracieuse du théâtre à compter de la réouverture (septembre 2018).

Re-tissons le territoire

En 2017, pour la dernière année, la COR continue de mener le projet **Re-tissons le territoire**, en partenariat avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'Education Nationale, la Région et le Département. Comme en 2015 et 2016, il s'agit de **mobiliser les habitants et de les faire participer à des ateliers artistiques** avec quatre compagnies issues de différentes disciplines (arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, photographie). Le but est de toucher le plus large public possible : scolaires, personnes âgées, Emmaüs, Mission Locale, centres sociaux, etc... Le coût de cette action est de 30 000 € déduit des subventions.

Manifestations et résidences

En ce qui concerne **les manifestations**, la COR poursuit sa collaboration avec **divers partenaires**, tels que **le CCAB** (Cafés en fête, Festival en Beaujolais – Cultures et Continents) pour 52 442 €, **le Théâtre de Villefranche** (*Le petit chaperon rouge à l'Ouest, Bagatelle, UBU*) pour 40 000 € et **l'association Bulles dans le Lac** (Festival de bandes dessinées) pour 8 000 €. La COR pourra également co-produire des événements portés par des associations du territoire, dès lors que ces manifestations ont un retentissement à l'échelle communautaire.

Fort d'un grand succès en 2016 (plus de 500 spectateurs), **la programmation Jeune Public** sera également reconduite en 2017 avec **quatre spectacles répartis sur tout le territoire** pour 15 000 € hors recettes d'entrées.

De même, le spectacle **Filaments**, créé dans le cadre de *Re-tissons le territoire*, sera joué en février à Tarare et une dernière fois dans un lieu à définir pour un montant de 19 000 € (soit 4 séances scolaires et 2 « tout public »).

Première nouveauté, la COR va mettre en place un **festival, FRAGMENTS**, qui se déroulera **du 17 au 20 mai 2017** et qui présentera différents spectacles (**Jeune Public, théâtre, musique classique et cirque**) dans **quatre communes du territoire** avant de se conclure au Musée Barthélemy Thimonnier à Amplepuis pour la Nuit des Musées. Le coût prévisionnel de ce nouveau festival est de 57 000 € ; le service Culture va proposer aux entreprises du territoire d'apporter leur contribution à cet événement en lançant une campagne de **mécénat**.



Seconde nouveauté, la mise en place d'une **résidence « Musiques actuelles »** pour les artistes et musiciens du territoire à **l'Hacienda à Tarare**. La COR va conventionner avec l'A.D.E.C.R.A. (association pour le développement de l'enregistrement et de la création musicale en Région Auvergne Rhône-Alpes afin que **80 jours d'enregistrement par an** soient réservés **aux groupes du territoire** ainsi qu'**aux élèves des écoles de musique**. Des masters class avec des musiciens professionnels seront également organisés.

Le TNT Festival est en cours de discussion.

b) Jeunesse :

Quatre manifestations seront reconduites pour un budget de 20 000 € :

- ✚ Ilacit pour les adolescents de 12 à 18 ans au Lac des Sapins le 14 octobre
- ✚ Lacamoa pour les enfants de 4 à 11 ans au Lac des Sapins le 3 juin
- ✚ Chantons l'Europe à la Maison de l'Europe qui regroupe les classes, qui le souhaitent, autour de chants en langue étrangère le 17 mai
- ✚ Regroupement des conseils municipaux des enfants le 19 avril

Mise en place, avant l'été, d'un Chéquier découverte ou Chéquier jeunes pour les 16-18 ans. Ce chéquier sera composé de réduction et/ou d'entrée gratuite pour des équipements de la COR tels que les 4 espaces nautiques, les musées, des spectacles culturels...

Des partenariats seront étudiés pour développer l'offre de découverte.

Création d'animations sur tous le territoire dans le même esprit que Lacamoa ou Ilacit en lien avec le service Tourisme et les communes; tout au long de l'année (lieux et coût à définir).

Temps Périscolaires

Pour le moment, 19 animations sont proposées notamment pour des activités multimédias mais également des animations sur la musique, culture, musées, développement durable et autour des déchets. D'autres animations sont en cours d'élaboration et viendront compléter l'offre périscolaire de la COR à partir de septembre 2017. Sur l'année 2017, on prévoit 80 séances à 25 € soit 2 000 € de recettes.

A ce jour, 3 communes (Thizy les Bourgs, Amplepuis et Saint Just d'Avray) ont demandé la mise en place d'animations pour le 1^{er} semestre 2017.

25 € par séance.

c) Politique de la ville :

L'appel à projet politique de la ville 2016 a permis une mobilisation des partenaires du territoire et une grande diversité de propositions de projet. Plus de 40 projets ont été reçus dans les domaines du développement économique et de l'emploi, de la cohésion sociale ou du cadre de vie et renouvellement urbain.

Pour accompagner cette dynamique, la COR doit établir des priorités pour fixer un plan d'action 2017. Un total de **293 000 €** permettrait de répondre aux enjeux de la politique de la ville sur le territoire, toutefois le budget 2017 n'excédera pas celui de 2016.

Au vu des orientations budgétaires, le soutien financier se portera sur :

Éducation

- Soutien au Programme de Réussite Éducative 50 000 €
- Soutien à l'Atelier Santé Ville (ateliers de prévention santé...) 20 000 €

Prévention de la délinquance avec l'installation du CISPD et lutte contre les discriminations

- Soutien aux séjours comportant de l'insertion à destination des jeunes 30 000 €
- Soutien aux permanences d'accès aux droits et d'aide aux victimes et de femmes victimes de violences 20 000 €

La cohésion sociale

- Soutien aux actions des organismes sociaux (aide à la scolarité, aide à la parentalité...) 20 000 €
- Soutien aux actions concernant la mobilité (auto-école sociale, chantiers jeunes, location sociale...) en lien avec le service mobilité de la COR 30 000 €

Emploi et développement économique

- Soutien aux actions éducatives et d'insertion économique (Coopérative Jeunesse de Services, les ateliers numériques...) 50 000 €

Culture

- Soutien à des actions culturelles sur le QPV de Tarare en lien avec le service culture de la COR 8000 €

Ingénierie

- Participation financière à des postes politique de la ville (adulte relais, Conseil Local de Santé Mentale) 25 000 €

Diffusion des actions Politique de la Ville sur les autres pôles de la COR

- Soutien aux ateliers d'écriture 7 500 €
- Soutien aux actions des 5 centres sociaux du territoire (stages, séjours, groupe de socialisation par l'apprentissage du français) 17 500 €
- Diffusion d'actions existantes sur les autres pôles (Coup de pouce étudiant...) 15 000 €

Recettes prévisionnelles

- Poste chef de projet : 20 000 €
- Atelier Santé Ville : 7 000 €
- Coup de pouce étudiant : 4 000 €
- Opération 2e chance : 12 000 €
- Conseil citoyen : 5 000 €

- **Total : 48 000 €**

VII. Pierre GUEYDON 7ème Vice-Président chargé du Patrimoine Communautaire et des travaux sur les bâtiments

- ✚ Acquisition de l'hôpital de Tarare : négociation en cours
- ✚ Candidature à l'AMI rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités territoriales : si la COR est retenue, il faudrait ajouter 130 000 € en fonctionnement (financement des études, réalisation d'un PPI, Assistance à Maitrise d'ouvrage...). La recette attendue est à hauteur de 50 % soit 65 000 € maximum.
- ✚ Abattoir : renouvellement des équipements pour 41 000 € (stérilisateur à couteaux et convoyeur).
- ✚ Ad'ap : dépôt d'un nouvel Ad'ap pour intégrer la piscine de Cours et d'Amplepuis ainsi que les musées et l'école de musique intercommunale pour 10 000 €.
- ✚ Poursuite des travaux d'accessibilité. Il reste l'antenne de Cublize pour 11 690 € et 250 € pour l'ancien centre équestre. A prévoir la Ferme Jean Recorbet pour 100 000 €.
- ✚ Passerelle vers l'hôpital de Tarare : une étude de faisabilité cofinancée avec la ville de Tarare et la SNCF est à prévoir pour 36 000 €
- ✚ Une enveloppe de 15 000 € est envisagée afin de réaliser les travaux d'aménagement préconisés dans le Document Unique
- ✚ Sollicitation des Brigades Vertes pour 180 jours et un budget estimé à 36 000 €

VIII. Gérard MOUREY 8ème Vice-Président chargé du Tourisme et du Lac des Sapins

Candidature à l'appel à projet « Pôle de Pleine Nature »

Nous avons été retenus : le plan d'actions porte sur une durée de 5 ans pour un budget total de 1 282 500 €. Le financement de la COR est estimé au maximum à 701 520 €.

Quatre axes stratégiques définissent le plan d'actions :

- ✚ Développer une offre d'activités sportives
- ✚ Qualifier et structurer l'offre d'activités de pleine nature
- ✚ Maintenir l'attractivité du Lac des Sapins
- ✚ Animer le pôle de pleine nature du Beaujolais Vert

En 2017, les actions mises en œuvre en partenariat avec l'Office du Tourisme du Beaujolais Vert sont :

- ✚ Réalisation d'une station de Trail pour un budget de 50 000 € hors communication
- ✚ Réalisation d'une station de VTT pour un budget de 36 000 € hors communication
- ✚ Labellisation d'un parcours pêche/famille : travaux d'aménagement de pontons et signalétique (35 000 € HT subventionnés à 40%)
- ✚ Création d'un cheminement doux entre Joux et Tarare (38 400 € subventionnés à 40%) et aménagement de la zone humide de Poule les Echarmeaux et de la Chapelle Saint George à Thizy les Bourgs (signalétique)
- ✚ Réalisation des circuits de randonnées sur tout le territoire de la COR en collaboration avec les communes et l'Office de Tourisme : réalisé en interne avec l'appui des Brigades Vertes.
- ✚ Etude d'opportunité pour la mise en tourisme du Col des Echarmeaux

Manifestations

- ✚ Cinéma en plein air (4 séances dont 2 sur le secteur de Tarare) 10 000 €
- ✚ Mardis du Lac 45 000 €
- ✚ Feu d'artifice 21 000 € (13 500 feu + 5 000 son + 3 500 bande son)
- ✚ Concours de Labour et d'élevage en partenariat avec le service Agriculture et Circuits courts
- ✚ Evènement trail 65 000 € (recettes attendues : inscriptions)

Lac des Sapins

- ✚ Pas d'augmentation des tarifs d'accès au parking ni de la Baignade Biologique
- ✚ Subventions à l'Office du Tourisme : le budget de l'EPIC 2017, sollicite une subvention de la COR d'un montant de 511 050 € contre 455 459 €. Le montant de la subvention sera maintenu au montant de 2016 avec en sus l'obligation de verser la subvention à Destination Beaujolais pour un montant de 40 615 €.

IX. Josée PERRUSSEL-BATISSE 9ème Vice-Présidente chargée du Centre Nautique, des Equipements sportifs et des Services à la Population

a) Services à la personne :

Organisation de conférences et projections diverses dans le cadre des Universités tous âges ainsi que des actions partenariales pour des réunions d'information sur les démarches de la vie quotidienne afin d'éviter l'isolement sur le territoire.

Contribution au PIMM'S : en 2016, une participation a été versée de 28 666.67 €. A reconduire pour 2017.

b) Centres nautiques :

L'audit des centres nautiques n'étant pas terminé, les conséquences techniques, juridiques et, en l'occurrence financières, sont reportées au prochain acte budgétaire en 2017. De même, l'expertise sur la piscine d'Amplepuis nous conduit à reporter les décisions ayant un impact financier.

Une seule vidange prévue dorénavant, conformément à l'arrêté du 7 septembre 2016.

La volonté, cette année, est de diversifier les activités plutôt que d'augmenter les tarifs. Ainsi de nouvelles activités sont en cours d'élaboration pour développer les centres nautiques telles que la formation BNSSA qui permettrait d'avoir un vivier de maitres-nageurs pour la période estivale et une activité circuit training aquatique : circuit alliant différents ateliers tels que l'Aquabike, des trampolines aquatiques...

La présence associative dans les centres nautiques doit être large et est souhaitée vivement dans les conditions actuelles jusqu'à la fin du mandat tout en tenant compte de la nécessité de maîtriser le déficit de ces équipements.

Les centres nautiques représentent près de 67 % des dépenses du budget Loisirs contre 58% des recettes.

Les charges à caractère générale représentent 654 960 € contre 694 140 € en 2016 et 1 157 915 € pour le personnel contre 1 159 590 € en 2016.

Déficit		
	2015	2016
Aquaval	490 707 €	685 926 €
Cours		232 186 €
Amplepuis		76 145 €
total	490 707 €	994 257 €

L'ouverture d'Aquacentre à L'Arbresle et la mutualisation des maitres-nageurs avec la Baignade Biologique pèsent sur le déficit d'Aquaval.

X. Patrick AURAY 10ème Vice-Président chargé de l'Habitat

La politique volontariste d'amélioration de l'habitat en 2016 représente 104 050 euros de subventions votées en Bureau et réparties entre le PIG et les aides façades.

En 2017, poursuite des aides au ravalement de façades pour 100 000 euros. Montée en charge du PIG avec une enveloppe de 300 000 euros correspondant en grande partie aux subventions déjà engagées puisqu'il existe un décalage entre l'octroi par l'assemblée et la liquidation suite aux travaux réalisés. L'ANAH vient financer l'animation à hauteur de 35 %. Des contrôles aléatoires réalisés en interne seront effectués sur des chantiers de l'habitat privé (façades, rénovation énergétique) subventionnés par la COR.

Introduction en 2017 d'aides réservées aux bailleurs sociaux dans le cadre du PLH (50 000 euros) qui s'engagent d'une part dans la rénovation énergétique de leur parc immobilier (Aides QEB : Qualité environnementale du Bâti. 4 Aides de 5000 euros par opération) « IRA » a un programme de 212 logements à rénover d'ici 2020 sur le territoire de la COR.

D'autre part les bailleurs sociaux qui réalisent des opérations de constructions neuves (5000 euros par opération dépassant le seuil de 20 % de PLAI) ex : St Jean La Bussière, Chambost Allières sont éligibles à ce budget.

Hors les mises à disposition du personnel pour l'AMI Centres Bourgs, la COR apporte une aide de 50000 euros en plus des 50 000 ANAH en 2017 dans le cadre de convention Centre Bourgs Thizy Cours (montant des aides identiques au PIG).

Une subvention de 130 000 euros (montant à confirmer) est budgétisée pour l'OPAC du Rhône pour la démolition des bâtiments avec obligation de reconstruction pour partie.

XI. Dominique DESPRAS 11ème Vice-Président chargé de la Communication et des Circuits Courts

a) Communication

En 2017, la compétence transport, le territoire de Pleine nature et de nouvelles manifestations feront l'objet d'une attention particulière ; toutefois l'accent est mis cette année sur le renforcement de l'information auprès des habitants (exemple : **URBEE**) et des liens avec les 34 communes. Il s'agit notamment de se rapprocher de ces dernières afin de faciliter l'accès aux politiques portées par la COR et plus à l'écoute de leurs besoins en termes d'information.

Afin de réaliser des économies (au minimum 5 %), une optimisation des outils de communication sera réalisée.

Le budget communication représentait en 2016 :

261 426 € répartis comme suit : 22.83 % pour la communication institutionnelle ; 61.61 % pour la communication économique et notamment touristique ; 2.73 % pour la communication des services techniques ; 4.27 % pour les politiques urbaines et notamment l'habitat et 9.37 % pour les services à la population et notamment la culture.

Développement d'une application mobile : URBEE

La COR proposera, dès le premier trimestre, une application mobile. Nous sommes territoire test avec le Grand Lyon pour cette application d'un nouveau genre ; nous bénéficierons ainsi d'une année gratuite.

Elle permet d'envoyer de l'information « géolocalisée » : annonce d'événements sportifs, culturels, associatifs, information des communes...

Un accès est prévu pour chacune des communes qui pourront ainsi diffuser toutes les informations souhaitées.

b) Agriculture :

Quatre grandes actions sont à mettre en avant :

- ✚ **PAEC** : L'enveloppe budgétaire dédiée au financement de la mesure SHP (maintien des surfaces en herbe) étant totalement attribuée lors de la campagne de contractualisation de 2016, l'animation de 2017 portera en majeure partie sur les mesures zones humides et ripisylves tout en continuant la sensibilisation et l'accompagnement des exploitants dans leur dynamique de réflexion et d'adaptation de pratiques. 100 000 € avec 18 000 € de recettes des EPCI partenaires.

L'animation de la COR, de la Chambre d'Agriculture, du CEN et du SYMISOA portera à la fois sur :

- le pilotage et la gouvernance de l'opération (COFIL, COTECH, rédaction des cahiers des charges, échanges entre les différents partenaires et les financeurs, démarches et suivi administratif),
- la sensibilisation des exploitants (formations des exploitants, réalisation de journées techniques...),
- l'accompagnement des agriculteurs (réalisation de diagnostics, aide lors de la déclaration PAC, accompagnement post contractualisation),
- le suivi et l'évaluation du PAEC (création et suivi d'un groupe échantillon d'exploitants, suivi des indicateurs, participation à l'évaluation externe DRAAF).

- ✚ **Aide à la création d'une CUMA** (acquisition de foncier et/ou aide à la construction d'un bâtiment) pour 60 000 €

- ✚ **Création d'un marché dédié aux producteurs et aux professionnels de l'alimentation** d'intérêt communautaire destiné à alimenter les professionnels sur chaque bassin de vie du territoire de la COR. Cette action demande un travail d'étude pour le rapprochement des acteurs mais sera réalisé en interne pour une mise en œuvre en milieu d'année.

- ✚ **Estivales agricoles** : les 20, 27 juillet et 3, 10 août 2017. Quatre portes ouvertes dans les exploitations seront proposées au public avec différentes animations afin de créer un moment de rencontre et d'échange entre les agriculteurs et les habitants, de faire découvrir la richesse de notre agriculture et créer une animation cohérente avec le territoire touristique.

A noter qu'il sera organisé par l'Union des Eleveurs et les Jeunes Agriculteurs les 19 et 20 août un concours de labour et d'élevage au Lac des Sapins en partenariat avec le service tourisme.

XII. Guy HOFSTETTER 12ème Vice-Président chargé de l'Informatique, du SIG et de l'Economie Numérique

L'enjeu de cette année 2017 est la mutualisation. Une préparation de l'infrastructure est indispensable pour accueillir les communes qui le souhaitent. Afin de garantir la sécurité et la continuité des services et à effectif constant, il s'agit d'externaliser toutes les tâches qui peuvent l'être et d'utiliser le service commun comme un support d'ingénierie et de développement ; dans un premier temps, les modifications des infrastructures serveurs et logiciels, qui concernent autant les communes (dont Tarare) que la COR nécessitent une enveloppe de 116 500 € (supportés en fonctionnement) auquel il faut ajouter l'acquisition de licences pour 94 000 €.

- ✚ Poursuite de l'informatisation des écoles primaires qui représente chaque année 130 000 € d'investissement et 53 000 € de maintenance.
- ✚ Intégration des nouvelles écoles de musique et mise en réseau des musées pour 15 000 €.
- ✚ Renouvellement de matériel pour 87 000 €.
- ✚ Développement du WIFI sur le site du lac des sapins pour 8 100 €.

XIII. Denis LONGIN 13ème Vice-Président chargé de la Voirie et du Transport

a) Transport :

La COR est devenue autorité **organisatrice de la mobilité** sur son territoire en substitution du Département du Rhône. Toutefois pour garantir la continuité des services, elle va déléguer temporairement sa compétence au Département du Rhône jusqu'au 31 août 2017 par l'intermédiaire du SYTRAL. Il s'agit des transports non urbains réguliers et des transports scolaires inclus dans le périmètre de la COR.

La COR a délibéré et choisi officiellement cet hiver le transfert de sa compétence au SYTRAL par voie d'adhésion. Il est nécessaire de rappeler que le transport scolaire sera intégralement financé par la DGD (délégation générale de décentralisation), la dotation financière se basera donc intégralement sur l'organisation des lignes régulières. Il est également important de préciser que la dotation estimée est basée sur les dépenses en n-1 soit l'année 2015 qui offrait un niveau de service deux fois supérieur à celui de l'année en cours.

Estimation de la dotation Département + SYTRAL pour l'année 2017 (après le premier comité technique du 05/01/2017) :

- ✚ Dépenses de fonctionnement : 2 160 000 € ;
- ✚ Dépenses d'investissement (Billettique OURA + Accessibilité des arrêts prioritaires) : 180 000 € (estimatif SYTRAL)
- ✚ Total = **2 340 000 €**

Implantation de stations de covoiturage dynamique de proximité

Le plan de financement présenté est corollaire à l'attribution de fonds FEDER dont les commissions d'attribution se dérouleront en Mars et en Juin. Cofinancées également par le dispositif TEP CV les stations seront implantées dans les communes suivantes : Cours, Pont-Trambouze, Thizy, St Jean la Bussière, Amplepuis, Cublize (Lac des Sapins), Les Sauvages, Tarare. Sans l'attribution des fonds FEDER, les stations seront implantées dans les communes de Cours, Thizy, Amplepuis et Cublize (Lac des Sapins) ou Tarare selon l'arbitrage.

Il est important de rappeler que des modifications (non substantielles) au projet pourront être apportées après un arbitrage politique sur l'emplacement des stations.

La version de base est estimée à 106 900€ HT en investissement et 3 600€ TTC en fonctionnement avec une aide TEPCV de 80 000€ et pour la version améliorée soumise à décision FEDER, est estimée à 230 050€ HT en investissement et 27 600€ TTC en fonctionnement avec une recette TEPCV de 80 000€ et une recette FEDER de 128 000€. La différence des coûts de fonctionnement entre les 2 versions est liée à la communication faite en interne en version de base et nécessitant plus de moyens en version large.

Développer la pratique de l'autopartage entre particuliers à travers l'appel à projet AURAMOB

Une demande de fonds LEADER est en cours et permettra de compenser les 50 000 € d'apports supplémentaires pour la COR et le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) correspondant à la différence des montants des subventions initiaux annoncés dans l'appel à projet AURAMOB avec ceux réellement attribués. Avec une répartition entendue entre les deux maîtres d'ouvrage de 60% pour le SMTC et de 40% pour la COR, le différentiel réel pour la COR sera de 20 000 € soit le montant du fonds LEADER demandé.

Le projet s'étend sur une durée de 30 mois, et, au-delà de l'effet vitrine qu'apportera une telle expérience pour notre territoire il est important de préciser que les outils réalisés durant l'opération seront largement déployés en post projet afin de développer la pratique à une plus grande échelle.

Première année de l'opération proratisée sur la durée totale de l'opération :

- ✚ Dépenses de fonctionnement 2017 : 85 680 € ;
- ✚ Recettes 2017 : 69 400 € (35 000 € appel à projet AURAMOB + 7 000 € LEADER + 27 400 € SMTC).
- ✚ Total TTC = **85 680 €**

Dynamiser l'offre des stations de vélos à assistance électrique sur Amplepuis et Lamure-sur-Azergues et implanter une station en libre-service aux abords de la gare de Tarare

La station aux abords de la gare de Tarare proposera un service continu (sans hivernage) pour un public cible correspondant aux actifs intermodaux TER + VAE qui se rendent sur le lieu de travail situé à moins de 10 km de la gare (zone d'activités, pépinières...) ainsi que les déplacements interprofessionnels (par exemple une réunion avec des partenaires). Le projet présenté est dimensionné pour 20 vélos en libre-service.

Implantation d'une station de 20 VAE aux abords de la gare de Tarare :

✚ Dépenses d'investissement (avec maintenance intégrée pour 3 ans dans l'achat du matériel) : 100 000 €

✚ Total TTC = **100 000 €**

✚ Recettes : 82 000 € (TEP CV 80 000 € + recettes tarifaires 2 000 €)

✚ Fonctionnement des stations d'Amplepuis et Lamure-sur-Azergues (maintenance et communication)

✚ Total TTC = **27 000 €**

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Déplacer et implanter 3 bornes de recharge pour véhicule électrique du site de la gare d'Amplepuis au site de la gare de Tarare :

✚ Dépenses d'investissement (frais de déplacement + génie civil) : 5 820 €

✚ Dépenses de fonctionnement annuel pour les 10 bornes du territoire : 3 600 €

✚ Total TTC = **9 420 €**

Transport à la demande

Les dépenses sont estimées à 200 000 € avec une augmentation du service liée à son développement naturel. Poursuite de CORUS pour un solde net de 118 000 € auquel il faut ajouter la participation au PIMM'S pour 15 000 € hors subvention de fonctionnement.

b) Voirie :

La réfection des voiries d'intérêt communautaire nécessite un budget de 1.3 M€ comme l'an dernier, mais son financement est réduit désormais à 80 000 € soit 6.15 %.

Parmi les études et selon la décision du Conseil Communautaire de la présente séance, il s'agirait de budgéter la participation aux études pour la liaison Amplepuis A89 fixée à 300 000 €.

Il est proposé de maintenir la dotation d'entretien de la voirie communautaire versée aux communes avec une enveloppe de 604 000 €.

Le PATA et les travaux urgents représentent 300 000 € par an.

Concernant les travaux d'investissement, 148 000 € sont envisagés pour la voirie forestière (Chansaye) avec un financement de 127 000 € donc financés à 80 %.

La COR lance un groupement de commandes pour la signalétique et, en tant que partie prenante, provisionnerait une enveloppe de 15 000 €.






Une enveloppe de 90 000 € est proposée pour la réfection des ouvrages d'art, très présents sur le territoire de la COR.

XIV. Sylvie MARTINEZ 14^{ème} Vice-Présidente chargée du commerce et de l'Artisanat

La plupart des actions relèvent de l'économie de proximité en lien avec le schéma régional. Cette notion regroupe plusieurs projets innovants, en lien avec la nouvelle stratégie régionale de développement économique. L'enjeu de l'économie de proximité est de favoriser une économie locale, non délocalisable et pourvoyeuse de richesses redistribuées localement. Elle met en lien entreprises, producteurs, touristes, commerçants et population.

Pépinière commerce (PEPCOM)

8 entreprises installées depuis 2015, dans 5 communes :

-  Tarare : restaurateur, fromager, franchise de diététique, concept store
-  Amplepuis : magasin de jouets
-  Thizy-les-Bourgs : boucherie
-  Cours : boucherie
-  Lamure-sur-Azergues : fleuriste

L'année 2017 sera la plus importante budgétairement avec l'implantation de 2 à 3 nouvelles activités. Les dépenses s'élèveront à 83 720 € (comprenant les loyers, les cautions, les subventions et l'accompagnement des commerçants) pour 55 557 € de loyers encaissés.

Soutien aux UCA

La mise à disposition auprès de la COR de la « manager de centre-ville » permet de faire financer le poste grâce aux financements Massif Central. Cette démarche se réaliserait sur Amplepuis et Tarare avec un accompagnement du Centre Régional de Ressources (CCIR / DIRECCTE / Région), du FISAC et des financements par le Massif Central avec 30 713 € de recettes pour 50 000 € de dépenses.

Le changement de vision sur la gestion du commerce en centre-ville, avec une volonté de travailler collectivement autour d'une stratégie partagée publique/privée permettrait à la COR de se positionner auprès des acteurs institutionnels (Région, Etat) en modèle expérimental de management à l'échelle intercommunale.

Aides directes aux entreprises pour la modernisation des commerces

50 000 € d'aides octroyées à 18 entreprises (41 demandes), sur 8 communes (Tarare, Thizy-les-Bourgs, Cours, Amplepuis, Saint Romain de Popey, Saint Forgeux, Saint Jean-la-Bussière).

A noter : 2 800 € de subvention octroyée en moyenne en 2016, soit 21% des dépenses éligibles. 280 000 € de travaux réalisés, à 37 % par des entreprises du territoire.

Objectif 2017 : une enveloppe de 50 000 € pourrait être budgétée avec pour objectif de lier cette enveloppe à l'enveloppe régionale pour permettre d'augmenter l'effet levier de la subvention.

Boutiques éphémère/ boutiques estivales

Dans le cadre des redynamisations de centres villes de Tarare et Thizy les Bourgs, des boutiques accueilleraient des artisans temporairement : la dépense de 10 000 € (estimée) consisterait à remettre au propre les locaux, les assurer et payer les loyers.

Bistrot de Pays

La mise en œuvre d'un réseau de Bistrots de Pays labellisés sera conduite par une stagiaire. Les bistrots labellisés promouvraient les produits locaux, distribueraient de l'information touristique et permettraient l'organisation de manifestations culturelles.

Convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 10 000 € pour favoriser l'artisanat et l'apprentissage (estimé).

Actions innovantes en milieu rural (réponse à l'appel à projet sous réserve de viabilité économique)

- ✚ **Conciergerie d'entreprises** : mise en œuvre d'une conciergerie afin de relocaliser les dépenses de consommations des salariés sur le territoire. 25 000 € consacré au diagnostic de viabilité économique financé à hauteur de 16 000 € par le Massif Central
- ✚ **Matériauthèque** : soutien à la création d'une recyclerie spécialisée dans les déchets du bâtiment et de la construction. AMI lancé par la COR en décembre 2016 pour un portage privé. Projet s'inscrivant dans les priorités nationales pour la gestion des déchets. Etude de faisabilité pour 25 000 € financés par l'ADEME et LEADER) à hauteur de 16 000 €
- ✚ **Tiers lieu** : Consolidation de l'espace de coworking « La Cordée » à Lamure-sur-Azergues avec l'ajout de services aux entreprises et/ou soutien à la création d'un espace économique à Tarare mêlant coworking, location de bureaux, générateur d'activités ou incubateur, fablab. Etude estimée à 10 000 €

Forum de rencontres interprofessionnelles

Le premier forum a eu lieu le 14 mars 2016 à Lamure-sur-Azergues, dans le cadre de la Semaine de l'Economie. L'objectif était de faire rencontrer les producteurs et les commerçants / restaurateurs / restauration collective pour favoriser les partenariats commerciaux.

- ✚ 70 professionnels (commerçants, producteurs, restauration collective) inscrits ; 205 rendez-vous organisés sur l'après-midi, en moyenne 2 nouveaux partenariats commerciaux par participants, noués le jour du forum.
- ✚ Enquête de satisfaction : 80% de personnes satisfaites
- ✚ Objectif 2017 : Renouveler le forum en Novembre 2017

Programmation envisagée des investissements de la COR

Intitulé du projet	Dépense prévisionnelle en H.T	Etat d'avancée du projet réflexion, programmé,...	Délais de réalisation	Commentaire
Aide à l'Investissement des Entreprises	A définir	réflexion sur le règlement d'attribution en 2017	2017	
Bâtiment CUMA de l'Azergues	60 000 € acquisition terrain	En recherche d'un terrain	2017	Projet PRIVE
Aménagement/création d'un Tiers-lieu	10 000 €		2017	Via Massif Central
Création d'une station de trail	50 000 €		2017	
Outils de supervision d'infrastructure informatique (mutualisation)	55 000 €		2017	
Aménagement des abords de l'hôpital	200 000 €		2017	
Création d'un système d'assainissement à Chénelette	770 000 €	Arrêté préfectoral obtenu, négociations foncières et études préalables en cours, avancement stade AVP	2017	
Aménagement des abords de la gare / réorganisation des transports	100 000 €		2017	
Aménagement d'un cheminement doux Joux – Tarare	38 400 €		2017	
Informatique des écoles primaires et maternelles	125 000 €		2017	
Réhabilitation de la station d'épuration des Sauvages	470 000 €	DLE en cours, maîtrise foncière, études préalables en cours	2018	
Projet Ville de Tarare : Rénovation du théâtre	1 000 000 €		2018	Versement d'un fonds de concours de la COR à la ville
Réfection des 34 kms de voies d'intérêt communautaire, identifiées en mauvais état suite au diagnostic réalisé	3 200 000 €	Phase conception de la maîtrise d'œuvre	201/2020	2016-2019
Aménagement de La Basse Croisette	750 000 €		2016/2017	
Aides à la rénovation locaux commerciaux	205 000 €		2016-2019	
Aménagement Actival Ouest	500 000 €		2017	
Création d'une conciergerie d'entreprises	A définir		2017	Via Massif Central
Recyclerie spécialisée BTP	A définir		2017	Via Massif Central
Bornes de recharge électriques	236 000 €		2017	
Station de vélos électriques	121 000 €		2017	
développement de la communication/signalétique touristique	75 000 €		2017/2018	
aménagement des circuits VTT	66 000 €		2017/2019	
Programme d'élimination des eaux claires parasites des systèmes d'assainissement afin de limiter les déversements au milieu naturel	1 500 000 €	Phase diagnostic, marché de maîtrise d'œuvre en cours de lancement	2017/2019	
Aménagement de ZA St Romain de Popey	8 500 000 €		2017/2020	
Extension de la zone des Portes du Beaujolais	3 000 000 €		2017/2020	
Compélement PAEC	1 000 000 €		2017/2020	
Aménagement des sites d'intérêt communautaire : zones humides, Chapelle Saint Georges (mise en tourisme)	100 000 €		2017/2020	
Aménagement Sportifs (volley-ball – escalade) au Lac des Sapins	355 000 €		2017/2020	
Liaison Amplepuis A89	6 300 000 €		2017/2020	

Intitulé du projet	Dépense prévisionnelle en H.T	Etat d'avancée du projet réflexion, programmé,...	Délais de réalisation	Commentaire
Auto-partage (Budget transports-mobilité)	230 000 €		2017/2020	
Requalification Hopital Tarare	A estimer	Reflexion	2017-2018	
Construction et rénovation des centres nautiques	8 000 000 €	audit en cours	2017-2020	En attente du retour de l'audit en cours et des préconisations d'évolution des centres nautiques
Implantation de contenants pour la collecte des déchets en apport volontaire	700 000 €	étude interne en cours	2018-2019	
Suppression de la station d'épuration de Marnand et raccordement des effluents sur la station d'épuration communautaire d'Amplepuis Thizy	402 770 €	avancement stade AVP, négociations à venir, DLE à déposer	2019	
Passerelle Interurbaine Gare SNCF	entre 4,5 M € et 9 M €	Etudes Préalables Faisabilité	2019-2020	
Réhabilitation de l'entrée Ouest de Tarare	10 000 000 €	Délibération FEDER en juillet 2016	acquisitions en 2017	
Déploiement des énergies renouvelables: Photovoltaïque	4 391 000€ (dont 450 000€ de Moe)	Demande de subvention déposée au 29/04/16 au Préfet - Retour sous deux mois	Fin des investissements avant décembre 2020	Réflexion lien avec la SEM - Développeurs - mobilisation fonds TEP CV
Fonds de soutien aux particuliers pour la rénovation et la construction de bâtiment performant	500 k€	Diffusé via la PLTF locale de la rénovation	finir l'enveloppe avant le 31/12/2020	
Fonds de soutien aux bâtiments publics pour la rénovation et la construction de bâtiments exemplaires	900 k€		finir l'enveloppe avant le 31/12/2020	Volonté: Mobiliser les autres cofi: LEADER/ADEME/Région.
Fonds d'accompagnement à la rénovation performante et aux process efficace à destination des entreprises (+ EnR)	250 000 €		finir l'enveloppe avant le 31/12/2020	Volonté: Mobiliser les autres cofi: LEADER/ADEME/Région.
Acquisition de composteurs collectifs et/ou individuels en bois local	50 000 €		finir l'enveloppe avant le 31/12/2020	
Rénovation exemplaire d'un lieu de sensibilisation des particuliers et des professionnels du bâtiment aux enjeux et pratiques de l'éco-rénovation des logements	50 000 €		finir l'enveloppe avant le 31/12/2020	
Préfiguration d'un service inter-communautaire d'aide à la mobilité durable (+ Projet de covoiturage organisé)	300 000 €		finir l'enveloppe avant le 31/12/2020	
Investissement dans le poste d'injection bioGNV territorial	228 000 €	aides de la COR? Portage SAS de projet? SEM?	finir l'enveloppe avant le 31/12/2020	
Participation au déploiement des énergies renouvelables: Méthanisation	7 000 000 €		Réalisation avant 2020	
Cuisine centrale	195 000 €	Etude de faisabilité à lancer		
Prise de capital dans le projet éolien de Valsonne	+/- 1 M€ - 1,5M€	SAS de projet? SEM?...		
Acquisition Hôpital Tarare	A définir	en cours de négociation		
Etude développement de transports collectifs	50 000 €			
Restructuration des musées	2 000 000 €			
Modernisation des locaux de l'école de musique	100 000 €			

Les comptes administratifs et les budgets primitifs seront proposés au vote du conseil communautaire le 23 mars 2017.